



COMMUNIQUE DE PRESSE

27 juillet 2012

Stéphane LE FOLL a obtenu le versement anticipé des aides aux agriculteurs

Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a obtenu le 25 juillet dernier de la Commission européenne, l'autorisation de verser de façon anticipée certaines aides de la politique agricole commune (PAC) compte tenu notamment du contexte économique difficile des éleveurs confrontés à une forte augmentation des charges de l'alimentation animale.

Cette avance exceptionnelle sur les aides directes de la PAC, qui sont habituellement versées à partir du 1er décembre, sera effectuée à partir de la mi-octobre prochain. Elle concerne 50% de l'aide découplée ainsi que 50% des aides aux ovins et aux caprins. Par ailleurs, les éleveurs bovins bénéficient également d'une avance de 80 % sur la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes et de 60% sur l'aide nationale complémentaire.

En outre, une avance de 75 % de l'indemnité compensatoire de handicap naturel et de 75% du montant de la prime herbagère agroenvironnementale sera versée respectivement à compter de la mi-septembre et de la mi-octobre prochain.

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr